

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

COMPTE RENDU

Le 8 juin 2020, le Conseil Municipal de la Commune de CUTRY s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HUARD, Maire.

Le Conseil Municipal a procédé à la composition des différentes commissions permanentes municipales ci-dessous :

1. *Budget / Finances*
2. *Voirie / Bâtiments / Espaces publics*
3. *Embellissement / Environnement / Cadre de vie / Urbanisme / Forêts*
4. *Histoire / Patrimoine*
5. *Information / Communication*
6. *Fêtes / Cérémonies / Animation Mix 'Ages*
7. *Jeunesse / Vie associative / Vie scolaire*

L'assemblée fixe le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à « 10 » étant entendu qu'une moitié est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Les membres élus sont **Nathalie GENIER/Sophie FLEUTOT/Fabrice BOUDART/Marie-Thérèse CEROTTI/Sandrine HAUPTMANN**

Le Conseil désigne les représentants des différents syndicats :

SISCODELB Membre titulaire **Bernard HICK**
Membre suppléant **Jean HUARD**

Meurthe-et-Moselle Développement 54 Représentant titulaire **Jean-Claude PAGELOT**
Représentant suppléant **Jean HUARD**

AGAPE **Jean HUARD**

FORÊTS Délégué titulaire **Bernard HICK**
Délégué suppléant **Jean HUARD**

FIL BLEU Membres titulaires **Françoise KAYSER et Michaël DI BARTOLOMEO**
Membres suppléants **Jean-Claude PAGELOT et Jean HUARD**

CNAS Représentant du collège des élus **Jean HUARD**
Représentant du collège des agents **Noëlle DAMERVILLE**

CORRESPONDANT DEFENSE **Fabrice BOUDART**

L'assemblée fixe le taux des indemnités de fonction aux élus (en % de l'indice 1027)

MAIRE	51.6 %
ADJOINT AU MAIRE	15.5 %
CONSEILLER DELEGUE	5%

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un logement communal s'est libéré au 2 rue Dominique George. L'assemblée décide de relouer l'appartement et fixe le montant du loyer et de la caution à 600 euros.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal délègue au maire un certain nombre de compétences, pour la durée du mandat dans un souci de favoriser une bonne administration communale.

L'assemblée modifie le tableau des emplois en :

- Créant 1 poste d'ADJOINT TECHNIQUE
- Supprimant simultanément 1 poste d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire rappelle l'organisation d'un séjour à BARCARES, en août prochain, pour les jeunes ayant participé au chantier CAF. Le conseil décide d'engager 2 animateurs pour l'encadrement des jeunes, autorise le maire à signer les contrats de travail et fixe la rémunération forfaitaire à 400 euros.



Le Maire,


Jean HUARD